

🕒 18 jours (126 heures)

■ PRÉSENTATION

La pratique des Activités Physiques et Sportives (APS) pour la santé est d'un intérêt général avéré. De nombreuses études ont démontré l'efficacité d'une activité physique régulière, modérée et adaptée dans la prévention de diverses pathologies liées à la sédentarité croissante.

Le ministère des Sports et le ministère des Solidarités et de la Santé ont placé le Sport Santé au cœur de leur politique. Cela s'est concrétisé par le décret du 30 septembre 2016 concernant le «sport sur ordonnance», encourageant ainsi la prescription d'activités physiques adaptées par les médecins traitants aux patients atteints d'affections de longue durée.

Cette formation en Sport Santé vise à renforcer vos compétences en tant que professionnel du sport œuvrant dans le domaine de l'activité physique sport santé. Elle vous permettra également de mettre en œuvre des actions de prévention et de sensibilisation aux thématiques directement liées à l'activité physique. Enfin, elle met l'accent sur la maîtrise du réseau et des acteurs impliqués dans cette cause, en tant que fil conducteur de la formation.

■ OBJECTIFS

- Assurer la mise en place d'actions préventives, éducatives et sport-santé
- Encadrer des publics avec une approche et une méthodologie de sport-santé appliquées au public en fonction de ses spécificités
- Mise en place de cycles d'encadrement d'activités physiques selon les spécificités du public

■ PROGRAMME

MODULE 1 - ASSURER LA MISE EN PLACE D'ACTIONS PRÉVENTIVES, ÉDUCATIVES ET SPORT-SANTÉ

- La posture de professionnel de l'encadrement d'activités physiques
- Savoir mobiliser les acteurs et le réseau interdisciplinaire au champ de la santé
- La santé selon l'OMS "Organisation Mondiale de la Santé"

MODULE 2 - ENCADRER DES PUBLICS AVEC UNE APPROCHE ET UNE MÉTHODOLOGIE DE SPORT-SANTÉ APPLIQUÉES AU PUBLIC EN FONCTION DE SES SPÉCIFICITÉS

- Connaissance du public en vue d'une intervention adaptée
- Identifier les besoins et les attentes
- Être en capacité de respecter les règles d'hygiène et de sécurité et de prévenir les risques

MODULE 3 - MISE EN PLACE DE CYCLES D'ENCADREMENT D'ACTIVITÉS PHYSIQUES SELON LES SPÉCIFICITÉS DU PUBLIC

- Conception d'un cycle
- Mise en oeuvre du cycle
- Evaluer le cycle
- Appliquer une méthodologie

■ PRÉ-REQUIS

- Justifier d'une expérience d'encadrement dans le champ du sport
- Pour les personnes exerçant contre rémunération : avoir une carte professionnelle à jour

■ FINANCEMENT

Autofinancement,

Coût de la formation : 3780€

CRAF2S

CFA - Organisme de formation
SIRET 520 374 505 000 45
N°UAI 0142365

Organisme déclaré sous le n°25140225140235814
auprès du Préfet de Région Normandie



1 impasse du Vexin 14460 COLOMBELLES
contact@craf2s.fr- 02.31.15.69.19